

# L'OPPBTP donne ses recommandations pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs sur les chantiers

Flash Actualité  
Juillet 2025

Le gouvernement a déclenché des alertes canicule dans 84 départements français préconisant une vigilance extrême. Afin d'aider les salariés du BTP à se protéger de cette vague de chaleur, les experts de l'OPPBTP partagent leurs conseils dans un nouveau guide dédié. L'Organisme rappelle que ses principales préconisations consistent à :

- ✓ Aménager les horaires et postes de travail, en évitant les heures les plus chaudes ;
- ✓ Mettre à disposition de l'eau fraîche en quantité suffisante (3L minimum par salarié) ;
- ✓ Aménager des zones d'ombre ou de repos permettant aux salariés de se rafraîchir ;
- ✓ Se protéger du soleil en portant des vêtements légers, et privilégier des EPI anti-UV ;
- ✓ Rappeler les signes d'alerte du coup de chaleur aux équipes (fatigue intense, maux de tête, nausées, confusion...) ;
- ✓ En dernier recours, suspendre le chantier si les conditions ne permettent pas de préserver la sécurité de vos salariés.

Selon le ministère de la transition écologique, d'ici 2050, le nombre de jours de fortes chaleurs devrait doubler en France, avec des vagues de plus en plus intenses, précoces et longues. L'année dernière, plusieurs accidents du travail mortels en lien possible avec la chaleur ont été notifiés par la Direction Générale du Travail. Ces accidents du travail mortels ont été observés durant tout l'été et près de la moitié d'entre eux sont survenus dans le cadre d'une activité professionnelle de construction et travaux. Le gouvernement, conscient du risque que représentent les fortes chaleurs pour les professionnels du BTP notamment, a émis le 28 juin 2024 un décret ajoutant la canicule à la liste des conditions atmosphériques permettant de déclencher l'indemnisation des arrêts de chantier pour cause d'intempéries. De plus, à compter d'aujourd'hui, 1<sup>er</sup> juillet 2025, un nouveau décret vient renforcer les obligations des entreprises en cas de forte chaleur..

En complément, afin de prévenir et lutter contre les accidents liés aux fortes chaleurs, l'OPPBTP livre ses recommandations dans le **guide** « [Fortes chaleurs et effets caniculaires sur les chantiers](#) » qui, intégrant les dernières réglementations, a pour objectif d'aider l'ensemble des acteurs de la construction à mieux se préparer aux périodes récurrentes de fortes chaleurs. Il apporte des conseils pour travailler en toute sécurité sur les chantiers, dans les bureaux, les ateliers ou les bases vie durant ces épisodes.

Aussi, sur son site internet [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr), l'OPPBTP met à disposition des professionnels une [boîte à outils](#) qui regroupe des ressources utiles pour assurer leur sécurité dans ces conditions de travail par fortes chaleurs (vidéos, affiches, questions/réponses, solutions...). Les dernières nouveautés sont :

- Le kit d'animation pour parler prévention en équipe : [Fortes chaleurs sur les chantiers](#)
- La création de nouvelles affiches : [Santé - Avec ou sans bulles, buvez de l'eau !](#) , [Malaises liés à la chaleur : les signes à surveiller](#)
- Les communications [LinkedIn dédiées](#)

Dans le cadre de vos sujets dédiés aux fortes chaleurs et à l'exposition des professionnels, les experts de l'OPPBTP se tiennent à disposition pour toute demande d'interview. Merci de contacter le [service de presse](#).



*Le Guide de préconisations « Fortes chaleurs et effets caniculaires sur les chantiers » est disponible gratuitement sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr)*